

Comment Charost vécut la Révolution de 1789



Charost d'hier et d'aujourd'hui

Marie-Thérèse CHABIN

1988

CHAROST À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Un curé-doyen de Charost, le père A. Dupuy, en fonction en 1920 et 1921, féru d'histoire locale, étudia l'histoire de Charost; ses sources pour faire survivre ce passé disparu furent les historiens du Berry, La Thaumassière et Raynal ; il emprunta aussi à Cartier-Saint-René et fouilla les archives. Ses articles paraissaient dans *L'écho paroissial de Charost-Plou-Saugy*.

Voici donc ce qu'écrivait le père Dupuy sur les dix années, 1779-1789, qui précédèrent la Révolution et marquèrent la fin de l'Ancien Régime :

À cette époque la ville de Charost était administrée par un Conseil composé de Pierre-Louis Baudry, conseiller du Roi, premier échevin ; René-Vincent Prévost de Touzelles, 2ème échevin; Michel Mayet, assesseur, et de plusieurs notables : Denis Paulin, fermier des moulins banaux ; Jean Fabre, marchand ; Aubin Bertrand, laboureur à la Berge ; Jean Vacher, vigneron ; Jean Chambon, tailleur ; Jean Filleron, François Fleury, Jacques Besse et Vincent Reneau.

Chaque année l'assemblée communale désigne les collecteurs chargés de recouvrer les impôts: taille, gabelle, aides etc.

En 1778, Antoine Demay, boulanger, est collecteur porte-bourse ; en 1779, Jean-Baptiste L'Homme, chirurgien, collecteur des gabelles (impôt indirect frappant la vente du sel) ; en 1780, Jean de Dieu, cabaretier ; en 1781 Antoine Gorgeon, charron ; en 1732, François Chasserat remplissait la même fonction. Ce mode de perception des impôts fut modifié par la suite lors de la réorganisation administrative de la France ; le procureur fiscal devient alors le percepteur.

Routes et chemins

En 1780, de grands travaux furent entrepris pour la construction des routes. C'est ainsi que nous voyons Denis Paulin et Vincent Prévost, délégués par l'assemblée communale, se rendre au bois de Castelnaud atelier de Villeneuve, pour être présents à l'indication de la tâche qui sera assignée à la paroisse de Charost dans la confection de la nouvelle route de Bourges à Issoudun.

On s'occupe également de la construction et amélioration des chemins vicinaux, spécialement de la route de Poisieux, à commencer depuis "le Cheval bardé" auberge

tenue par Antoine Gouault (actuellement n° 26, avenue du 8-Mai) jusqu'au Carroir du Gué. Ce chemin étant impraticable on décide de le "raccommoder" afin de faire passer les vendanges; le chemin mesure 680 toises (la toise valait environ 2 mètres). Celui qui va de la porte du Guichet à Saint-Georges n'a que 270 toises à réparer.

Le vignoble

Chaque année on nommait deux garde-vignes à l'époque des vendanges. En 1781, François Bernardet, vigneron au Grand faubourg, et Sylvain Authier, du faubourg Saint-Michel, sont chargés de garder les vignobles de Sous-la-Grange, les Boulaises, Pied-Godard, les Vignes-aux-Chiens, Plantes-Lourdaudes, Pied-d'argent, les Grandes et Petites Bonneval et Longwy.

La vie religieuse - L'instruction

Au point de vue religieux, la paroisse était administrée par un curé ayant le titre de prieur assisté par un vicaire. Depuis 1764, messire Jean Compaing, auparavant curé de Diou, est curé de Charost ; il y restera jusqu'en 1793. En 1764, son vicaire s'appelle Madoré ; en 1791, Bouchet.

L'instruction était donnée à l'école de Charost par le précepteur de la jeunesse qui remplissait différentes fonctions à l'église: surveillance des enfants, chant au lutrin, etc. Il recevait en 1764 100 livres de gratification. Il devait enseigner gratis au moins 6 enfants pauvres présentés par le prieur.

En 1769 le maître d'école est messire François Bernoin, fils de Pierre Bernoin, marchand à Charost qui avant d'enseigner, devra se présenter devant monseigneur l'Archevêque de Bourges.

LA POPULATION DE CHAROST EN 1789

La ville comprenait 170 feux, soit environ 800 habitants (ce qui paraît peu en comparaison des estimations de population antérieures et postérieures à cette date).

Au château résidait Pierre-Louis Baudry, conseiller du Roi, fermier général du duc de Béthune-Charost, premier échevin de la ville. Il avait près de lui et sous ses ordres Antoine Lambert, garde des propriétés et Louis Benoit garde des Eaux et forêts.

Tous les quinze jours en été, tous les mois en hiver, à l'auditoire situé au-dessus de la porte principale du château, se tenaient les audiences de la justice seigneuriale sous la présidence du bailli, ou du lieutenant général du duché. Les séances étaient publiques et annoncées par une cloche. C'est au même endroit que se tient la justice de paix jusqu'en 1875.

Il est intéressant de reconstituer la physionomie de Charost en 1789. Voici d'après les archives le nom et l'adresse de la plupart des habitants d'alors.

La Grande Rue

Elle était pavée et fermée à ses deux bouts par la porte d'en-haut (angle Grande Rue - rue Béthune-Charost) et la porte d'en-bas (niveau du bureau de poste actuel).

Près de la porte d'en-haut habitaient Michel Dufour, vigneron, et François Filleron, cultivateur. Plus bas, deux maréchaux, Mathurin Charbonnier et Jean Périchost. Le procureur fiscal chargé des finances était messire Claude-François Prévost de Touzelles. On peut voir sa pierre tombale (ainsi que celle de sa femme Elisabeth Bernoin) dans le cimetière de Charost.

Plus loin un boulanger, Antoine Demay, et un balaissier, François Bernadat, puis un bourrelier, Michel Duchallais. En face, à l'endroit où est l'hôtel Parnin (actuellement n° 47 Grande rue) habitait messire Claude-François de Fadats de Saint-Georges, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps du Roi.

De l'autre côté de la place, on trouvait Jean Marc, tisserand, et son fils qui était tonnelier.

Plus bas, Jérôme Marchand, boucher, et Jean Chambon, tailleur d'habits, puis Louis Gaillardeau, marchand de chevaux.

Place Saint-Jacques (donnant sur la rue Surrerie) : Hyacinthe Nivet, quincailler ; Claude Pénin, menuisier ; Pierre de Dieu, cabaretier ; Charles Trumeau, bourgeois, et Guillaume Tabourin, journalier. Dans la même rue habitaient également Antoine Guitton, maréchal, et Pierre Lavergne bretellier.

La rue Brivault

On y trouve Charles Reneau, pêcheur, Jacques Reneau, vigneron, ainsi que Antoine Rocher, Jacques Besse, Guillaume Legé, Antoine Moulinneuf, charpentier, Joseph Souadet, tailleur, Antoine Robert, sabotier, Jean Dupuy et Sylvain Fleury, journaliers, Michel Luret, cordonnier, Sébastien Margueritat, sabotier, Louis-Armand Vallée, chirurgien et officier de santé, François Virmoux, boucher, et François Soing, chirurgien.

Rue du Guichet habitent des vigneron : Jean Muse, Catherine Montagne, Louis Hémeret et Nicolas Fleury.

Rue du puits Pignet ou Pinier : Alexandre Normand, journalier, et plus tard charcutier, Gabriel Tixier, journalier.

Rue du puits Moreau : Vincent Rimbeuf, Antoine Berthelot, journalier, et Léonard Grenouillat, originaire de la Marche.

Rue du Four : Pierre Cosson, sabotier, Simon Petit, vigneron, Jacques Fabre, marchand.

Rue de Marmoux ou des Marmouset (du bas-latin *marmoretum* : de marbre, petite statue de marbre, homme de rien, surnom donné aux conseillers de Charles VI) : Pierre-Philibert Mérigot, perruquier.

Rue de la Garenne : Louis Poulet, charpentier, venu en 1788, Jacques Rousset, marchand de fil, Pierre Haslin, vigneron.

Faubourg Saint-Michel, près de l'église : François Moreau, Jean Brunet, Jacques Le Saule.

Au Moulin : Jean Pichon, meunier, Claude Brunet, tisserand, Pierre Picaton, journalier.

À la Gendrie (peut-être originairement la Sergenterie) : François Montagne.

Entre les deux ponts, sur le pavé de la ville : Jacques Gouru, tisserand puis cabaretier, Michel Manœuvrier, tailleur, Claude Pigeat, tisserand, Charles L'Homme, chirurgien, Jean Cousin, vigneron.

Séparé de la ville par l'Arnon, le *Grand Faubourg* avait pris peu à peu de l'importance surtout depuis la fin des guerres de religion au XVI^e s. Moins peuplé que l'enceinte fortifiée, il avait cependant son four banal, sur la route de Poisieux. En 1789, Jean et Jacques Besse puis Alexandre Normand sont fermiers du four banal.

Le faubourg est habité surtout par des vigneron (le vin de Charost avait acquis depuis longtemps une certaine réputation). Parmi la longue liste fournie par le curé Dupuy, en voici quelques-uns qu'on retrouve aujourd'hui dans la population de Charost : Louis Vrinat, François Lienne, François Orvelin, Pierre Haslin, Claude Forest, François Naudion, François Guignard.

Il y a aussi des cultivateurs dont Antoine Bertrand, Sylvain Barbier, un maréchal, René Descosses, un cabaretier, Antoine Gouault, tenancier du "cheval bardé" qui loge à pied et à cheval, un bretellier, Jean Pauvrehomme, un propriétaire fermier, Hyacinthe Gorgeon.

Aux Cloires habitait Jean Pothin, fils de Guillaume. Dessous la Grange, Antoine Loiseau, garde des forêts. Au Carroir du Gué, Jean Orvelin. À la Poncerie, Jean Chasserat. La Berge était un petit village. Autour de la ferme, occupée par Heurtault-Dumée, habitaient des vigneron.

À cette époque, il y avait à Charost :

- 4 chirurgiens: les sieurs Acker, Tarot, L'Homme et Soing
- un notaire : Jacques Chastain
- un huissier : Pierre Chastain puis Prévost de Touzelles
- 2 sages-femmes : Marie Chêne et Juliette Normand
- plusieurs teinturiers, un chanvreur, un marchand de draps et soieries, Pierre-Louis Léonnet, marié en 1781 à Catherine Baudry, fille du premier échevin,
- un certain nombre de rentiers et bourgeois
- le tambour de ville était Nicolas Duret.

PRÉPARATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Le 30 décembre 1788, une assemblée se réunit à la grande salle du château sous la présidence de Pierre-Louis Baudry, conseiller du roi, premier échevin, assisté de son fils Louis et de maître François Prévost de Touzelles. Voici le début du discours du président :

"Messieurs, la tenue prochaine des États généraux promis par le Roi et si longtemps désirée par le Tiers-État vous présente en ce moment de grands intérêts à discuter ...

Que les députés de la province de Berry et particulièrement ceux de la ville de Charost soient en nombre proportionné à l'étendue de son territoire, à sa richesse, à sa population et respective au nombre des députés des villes circonvoisines ...

Le procès-verbal est signé par tous les délibérants qui ont signé avec nous :

- Compaign, prieur par députation du clergé
- De Fadats de Saint-Georges par députation de la noblesse
- par députation de la communauté des procureurs : Prévost de Touzelles le jeune
- des huissiers-sergents: Chastain, Prévost de Touzelles
- des maîtres de chirurgie: Soing, L'Homme
- des boulangers: Demay, Martinet
- des marchands épiciers : Fabre
- des tailleurs: Dumas Le saule
- des cordonniers: Duret
- des bourrelliers : Duchallais ,Gorgeon
- des vigneron: Le Saule, Vrinat
- des bouchers : Marchand
- des maréchaux-ferrants: Guitton, Périchost
- des cabaretiers-aubergistes : Gouault, de Dieu
- des menuisiers : Pénin
- des laboureurs: Gouault, Duchault
- des charpentiers: [ne savent pas signer].

Rédaction du cahier de doléances

Dimanche 1^{er} mars 1789 à 1 heure du soir, l'assemblée générale des habitants de la ville se réunit dans la grande salle du château sous la présidence de Pierre-Louis Baudry, assisté de Louis Robert, assesseur.

Des plaintes émanent de toutes les provinces sur la mauvaise administration et les injustices criantes. Voici les participants qui vont présenter les doléances pour la ville de Charost : Antoine Demay (maître boulanger), Antoine Gorgeon (maître charron), le sieur Amable Chastain (huissier), Antoine Guitton (maréchal), Hyppolite Pénin (tisserand), Claude Pénin (menuisier), etc. ; toutes les professions sont représentées ainsi que la plus saine partie des habitants tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles.

À l'assemblée du Berry, à Bourges le 16 mars 1789, Charost était représenté:

- pour l'ordre de la noblesse, par le duc de Béthune-Charost
- pour le clergé, par le sieur Martinat, curé de Civray, fondé de pouvoir de Compaing, curé de Charost
- pour le Tiers-État, par Pierre-Louis Baudry, 1^{er} échevin.

Le texte des doléances de Charost n'est plus aux archives.

Voici donc l'étude faite par le curé Dupuy.

À Versailles, le 5 mai 1789, se réunissent les États généraux, mais des dissensions éclatent rapidement au sein de l'Assemblée. Des troubles s'étendent à toute la France : désordres, meurtres, incendies, émeutes, amplifiés par les mauvaises conditions climatiques de l'année précédente qui ont provoqué la famine.

Les archives municipales vont maintenant nous donner la suite des événements et nous faire découvrir comment Charost vécut la Révolution de 1789.

11

7777

8888

99

LA GRANDE PEUR DE JUILLET 1789

Voici comment débute le premier registre conservé à Charost concernant la Révolution :

"Le présent registre contenant 50 feuillets a été coté et paraphé par premier et dernier par nous, Louis Baudry, conseiller du Roi, premier échevin de la ville et communauté de Charost, pour servir aux délibérations des assemblées de quelque nature qu'elles soient concernant les affaires de ladite ville... ,

fait en notre hôtel à Charost le 28 juillet 1789."
signé Baudry échevin.

"Aujourd'hui, 30 juillet 1789, 3 heures après-midi, nous, Pierre-Louis Baudry, sur l'avis qui a été donné aux villes qui existent dans le royaume une troupe de brigands au nombre de six à sept mille, qui d'après la ville de Poitiers qu'ils ont passé sans avoir été reconnus, en partant de là, en continuant leur marche, ils ont dévasté et dépeuplé les villes, bourgs et bourgades partout où ils sont passés, tuant, massacrant les hommes, femmes et enfants, brûlant les maisons, les récoltes et tout ce qui s'opposait à leur passage jusqu'à La Souterraine où ils ont été arrêtés par l'opposition des milices bourgeoises des communes et de deux régiments de troupes sortis de Poitiers qui sont venus à leur secours mais comme leur nombre n'a pas paru suffisant ils ont envoyé des courriers en différentes villes voisines pour leur demander du secours afin qu'ils fassent savoir à tous les amis du patriotisme qu'ils se tiennent sous les armes et se trouvent prêts pour défendre la nation dans le besoin et au premier signal."

Parmi les 220 signataires, on retrouve les noms de Pierre Gorgeon, Claude Pénin, Michel Gouault, Michel Duchallais, Jacques Besse, Jean Périchost, François, Nicolas et Vincent Prévost, Monsieur Soing, Jean Vrinat, Jean Marchand, Hyppolite, Jean, Baptiste et Antoine Pénin, Pierre le Jeune, Pierre l'Ainé, Jean, Baptiste, Laurian, Claude Forest, Jean et Claude Brunet, le sieur Trumeau, le sieur Acker, Tévenin père et fils, François et Pierre Périchost, le sieur Chastain ... tous citoyens habitants la commune de Charost, lesquels ont déclaré se soumettre et servir en qualité de soldats au premier signal qui leur sera donné pour venir au secours de la patrie, et de toutes leurs forces repousser les attaques.

Ils font le serment "à la nation, au roi et à la loi" de ne jamais abandonner les drapeaux.

LA MILICE BOURGEOISE

Le dimanche 13 septembre 1789, à 11 heures de relevée s'est tenue une assemblée générale, en présence de messieurs les officiers du bailliage du duché. Les habitants ont à nouveau comparu ; on nomme ceux qui feront partie de la milice bourgeoise :

le sieur Soing est major, le sieur C. F. Prévost est capitaine ; Hyacinthe Gorgeon lieutenant, Antoine Duchault porte-enseigne (porte-drapeau) ; 4 sergents sont nommés : Antoine Demay, Antoine Gouault, les sieurs L'Homme et Acker, ainsi que des caporaux.

Ils prêtent le serment de se conformer au code militaire et aux lois qui seront données par l'Assemblée nationale. Cette cérémonie s'est déroulée le même jour l'après-midi, sur la place publique de la ville : les sergents et caporaux ont fait ranger la troupe sur deux lignes et, les officiers marchant à leur tête, ils sont entrés dans la grande cour du château après avoir fait quelques évolutions avec les drapeaux levés.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES HABITANTS

Une nouvelle "générale des habitants" est convoquée le dimanche 25 octobre 1789. Parmi les présents, on compte messire Claude-François de Fadats, écuyer et chevalier de Saint-Louis, messire Compaing, prieur.

L'assemblée réunie demande que la banalité des fours et des moulins (obligation pour les gens d'une seigneurie de se servir du four et du moulin appartenant au seigneur, moyennant redevance) soit abolie, ou que le duc leur apporte l'acte d'établissement de ces droits de banalité consenti par le peuple au seigneur de Charost.

Les habitants présents sont prêts à nommer 3 commissaires et se réservent de faire sur les autres droits féodaux les observations et demandes qu'ils jugeront convenables. La lecture est faite par le secrétaire greffier. Les noms de Forest, Périchost, Gouault, Soing, Brunet, Marc, se retrouvent dans les signatures.

Après une lettre de monsieur Trumeau de la Sablonnière, député de la ville d'Issoudun, une assemblée générale est convoquée par Louis Baudry pour le mardi 3 novembre par "bruit du tambour".

Le **député d'Issoudun** a décidé qu'il y aurait deux assemblées provinciales, une pour le Haut-Berry une pour le Bas-Berry dont le chef-lieu sera Issoudun. Il justifie ce choix par le fait que la ville d'Issoudun par son étendue, sa population, son commerce (8 foires, 52 marchés, vente de denrées et de bestiaux, grand nombre d'auberges) est la plus apte à devenir le siège de l'administration provinciale du Bas-Berry.

Fin 1789 d'autres dispositions sont prises pour l'administration de la commune :

- les habitants s'opposent aux inventaires généraux des vins, boisson et récoltes de la présente année ;
- une liste de notables est formée, tous demeurant en la ville et faubourg de Charost, paroisse Saint-Michel, parmi lesquels seront pris les adjoints qui assisteront à l'instruction des procès criminels ;
- une assemblée de 12 adjoints est formée afin d'établir la répartition des impositions pour 1790.

BÉNÉDICTION DU DRAPEAU ROUGE

Le dimanche 15 novembre, entre 10 et 11 heures du matin, en conformité du décret de l'Assemblée nationale, se déroula à l'issue de la messe la bénédiction du drapeau rouge. Toute la troupe et les officiers étaient invités. La bénédiction achevée, la troupe est sortie et s'est dirigée vers la place d'arme (face au château) où la loi martiale a été publiée à haute et intelligible voix par le héraut d'armes.

Les officiers à la tête de leur troupe, le porte-drapeau et l'officier municipal ont ensuite défilé dans les rues, le faubourg et aux carrefours de toute la ville. Le drapeau rouge a ensuite été reconduit par un détachement de la milice nationale à la maison du 1^{er} échevin, à défaut de maison de ville, où il demeurera déposé jusqu'à nouvel ordre.

Il manquait cependant trois invités: C. F. Prévost, procureur capitaine de la milice nationale, Nicolas Prévost, caporal, et Vincent Prévost, simple soldat. Ces trois frères ayant refusé d'assister à la cérémonie une sanction fut prise contre eux le jour même.

A cinq heures de l'après-midi, François Soing, major de la troupe nationale de la ville et faubourg de Charost, les autres officiers, les bas-officiers, se rendent en détachement au devant de C. F. Prévost de Touzelles, capitaine ; ce dernier se démet de son office de capitaine en déclarant qu'il est dans l'impossibilité de l'exercer. Il est prié par les officiers de venir faire sa démission sous le même drapeau où il a été nommé.

Les trois Prévost sont révoqués. Dans l'avenir, ils ne pourront posséder aucune charge attachée à la commune. Après quoi la troupe se retire dans son corps de garde.

LE DROIT DE BANALITÉ

Le mardi 8 décembre 1789 se tient une nouvelle assemblée générale des habitants et propriétaires de la ville au sujet des droits de banalité. Les sieurs Fouquet-Paineau et Prévost l'aîné, régisseurs et officiers du duc de Béthune-Charost, avaient promis de rapporter le pacte de prétendu droit de banalité du four et du moulin. Ils ne l'apportèrent pas.

Voici comment ce droit se pratiquait:

" 1 - Les cuisants des fours banaux sont obligés de porter ou faire porter leur blé au moulin, de le monter jusqu'à la trémie au grenier et après qu'il est moulu, de l'ensacher et de le rapporter chez eux.

" 2 - S'il arrive des meulants étrangers, ils ne passent qu'après ceux que la crainte de perdre leur fournée soient passés.

" 3 - S'il arrive qu'il en survienne d'autres ils sont renvoyés à un temps plus éloigné. Et ils ne peuvent porter leur blé à un autre moulin que 24 heures après la sommation qu'ils auront été obligés de faire.

" 4 - La banalité du moulin oblige tous les particuliers de la ville et du faubourg à porter sur leurs épaules ou faire porter leur grain au moulin banal sous peine de saisie de leur grain. Ce qui est une servitude exorbitante qui dégrade l'homme libre."

Devant le refus que font les officiers au nom du duc de rapporter le pacte de banalité, de nouvelles plaintes émanent des délibérants :

"Toutes les fois que les fermiers des moulins et des fours se sont mal comportés à leur égard et qu'ils ont porté leur plainte, soit que le fermier du moulin a fait mal moudre leur grain ou qu'il les ait trop rançonnés, que les fermiers des fours aient mal fait cuire leur pain soit en le sortant du four en morceaux soit en le faisant brûler ou pas cuire, soit qu'on les ait tyrannisés en rompant leur pain, soit qu'ils en eussent donné plus que le fournage qui leur était dû, sur ces différentes plaintes qu'il a été donné au procureur fiscal, ils n'ont rien de lui pour toute justice, qu'ils se plaignaient toujours et qu'ils étaient des entêtés, qu'il fallait porter leur pain au greffe pour dernière réponse ;

" Si le malheureux qui n'a pas de pain ni farine ni argent pour en avoir d'autre, se trouvait obligé d'en attendre la décision pour manger, il aurait le temps de mourir de misère entre les quatre murs de sa chaumière, lui, sa femme et ses enfants."

Les délibérants désirent ne plus être tenus à aucun droit de banalité.

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE ET BUREAU DE CHARITÉ

Nouvelle assemblée générale le 20 décembre tenue par Louis Baudry pour former la liste des noms de personnes domiciliées et résidant dans cette commune relativement à la contribution patriotique. Cette liste comprend environ 180 noms de propriétaires, de vigneron, laboureurs, journaliers artisans, commerçants bourgeois quelques veuves "propriétaires", le prieur, les chirurgiens, monsieur le duc, etc.

La liste sera affichée à la porte de la principale église et y demeurera pendant 8 jours. Chacun devra en prendre connaissance et venir faire sa déclaration pour le quart du revenu et procéder au don patriotique.

La veille de Noël 1789 est constitué le bureau de charité. Deux personnes iront dans les différentes maisons qui composent la communauté pour recevoir les offrandes de chacun (MM Soing et Mérigot). Deux autres personnes du sexe féminin feront la quête à l'église les dimanches et fêtes de toute l'année (Mmes Soing et Léonnet). Michel Gouault sera le receveur et tiendra les registres. Les sieurs Compaing, Louis Baudry et de Fadats sont administrateurs.

Une dizaine de jours après la formation du bureau de charité, le duc de Béthune-Charost envoie 200 livres pour cette œuvre ; il est aussitôt nommé président d'honneur. Les quêtes faites dans les maisons et à l'église ont rapporté 74 livres. On décide de se réunir le jeudi de chaque semaine dans la maison du sieur de Fadats.

1790 : LE MAIRE REMPLACE LE PREMIER ÉCHEVIN

L'année 1790 commence par une parade militaire.

Le 3 janvier le premier échevin et les officiers municipaux se rendent sur la place d'armes pour assister à la prestation de serment de messire Claude-François de Fadats, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé lieutenant-colonel de la troupe municipale. En cette qualité, il passe sous le drapeau et prête serment de fidélité à la Nation, au Roi et à la Loi.

On nomme ensuite capitaine, à la place de C.F. Prévost de Touzelles, destitué, Hyacinthe Gorgeon, lieutenant, et successivement, de grade en grade chaque officier monte d'un degré.

Le 3 février 1790 suite au décret de l'Assemblée nationale et au lettres patentes du Roi les électeurs et éligibles sont convoqués. Une liste de 74 noms est établie. La liste achevée, les scrutins sont déposés par chacun des nominateurs dans un chapeau et

ensuite dépouillés par les 3 plus anciens d'âge : Prévost, Charles Pénin et Etienne Trocher.

Antoine Duchault devient président avec 32 voix, Jean Vrinat secrétaire. Puis on procède à la nomination d'un maire. Sur le champ, tous les votants prennent la parole et nomment à l'unanimité Pierre-Louis Baudry, déjà maire, comme maire de la commune. Puis on procède au vote ; Pierre-louis Baudry recueille 75 voix : il est proclamé maire de la ville. Il prête sur le champ le serment de maintenir de tout son pouvoir la constitution du Royaume et de bien remplir sa fonction.

Ensuite sont nommés deux échevins : Antoine Gorgeon et Jacques Le Saule. Puis un procureur de la commune, le sieur Charles-Antoine Trumeau, et enfin, toujours en se servant du chapeau, on dépouille les voix pour la nomination de 6 notables : Jean Vrinat, Michel Duchallais, Jean Pinoteau l'aîné, Antoine Pauvrehomme, Jean Périchost le jeune, Jean Forest.

Le 30 mai suivant, il y aura une rectification (question de population) qui va porter à 12 notables l'effectif des administrateurs de la commune.

LES BIENS DE L'EGLISE

Sous l'Ancien Régime, l'Église possédait beaucoup de biens dont elle tirait profit.

Dès le 14 mars 1790, le maire Baudry réunit une assemblée qui doit statuer sur les biens ecclésiastiques de la communauté et sur ceux de la paroisse Saint-Michel ; il doit donc être procédé à un inventaire exact de ces biens.

Le maire fait inviter par billet pour le 19 mars messire Compaing, prieur, et Antoine Duchault, procureur fabricien de l'église Saint-Michel (celui qui s'occupe des revenus affectés à l'entretien de l'église) pour établir conjointement le recensement des titres originaires de revenus de la fabrique et de ceux de l'aumône de Saint-Marc (titres de propriété dont l'église tirait profit en boisseaux de blé, par exemple), laquelle aumône a été abandonnée au maître d'école pour tenir lieu de gages. Cette portion de revenu ne paraissant pas suffisante, monseigneur Paul-François de Béthune, duc de Charost, avait accordé une somme de cent livres pour complément de gages du maître d'école à la demande de messire Legon, prédécesseur de messire Compaing.

Le recensement des titres de la fabrique de l'église Saint-Michel s'établit comme suit:

- une déclaration en parchemin de tous les héritages et revenus de la fabrique de l'année 1416,

- une autre de 1469,
- des papiers de plusieurs reconnaissances soit pour le revenu de la fabrique soit pour le blé et les aumônes,
- un autre cahier en parchemin de plusieurs arrentements de vignes dépendant de la fabrique de Charost (devant Jean Chastain en 1628),
- une déclaration faite au roi sur les droits d'amortissement de prés, vignes, terres et pâtureaux de la fabrique datée de 1614,
- une autre déclaration fournie à Sa Majesté pour droits d'amortissements des héritages, cens, rentes et droits de la fabrique de Charost devant Marchand, notaire à Issoudun en 1641,
- un état de toutes les rentes de la fabrique, de 1654,
- un compte rendu en justice de la fabrique de Charost de 1664,
- un cahier en parchemin de plusieurs reconnaissances de rentes, vignes et autres héritages de la fabrique (établi devant Jacques Gouault, notaire à Charost en 1666)
- des contrats d'arrentements pour des pièces de terre, des chènevières, des vignes des maisons et leurs dépendances, etc.

Cette déclaration est datée du 19 mars 1790.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DES CITOYENS ACTIFS

VOUS AVEZ DIT " ÉLECTION TRUQUÉE " ?

Au mois de juin 1790, en exécution de lettre patentes du Roi portant sanction de décret de l'Assemblée nationale, doivent se constituer les assemblées primaires des citoyens actifs des paroisses de Civray, Plou, Poisieux, Dame-Sainte, en la ville de Charost, pour former l'assemblée primaire du canton, afin d'élire les membres du département et du district.

Dès 7 heures du matin, le dimanche 6 juin, Jacques Fabre fait l'appel des citoyens actifs. Chacun d'eux vient déposer son billet dans le vase qui a été déposé sur le bureau des scrutateurs.

Ceux qui n'ont pu écrire eux-mêmes sur leur bulletin ont fait écrire, à mesure qu'ils se sont présentés, par les anciens faisant fonction de scrutateurs.

La qualité de citoyen actif entraîne la condition de payer une contribution qui se monte au moins à la valeur locale de 10 journées de travail. La ville de Charost compte 191 citoyens actifs, Plou 101 Civray 207, Poisieux 86, Dame-Sainte 41, soit 626 pour le canton. Cette assemblée devait élire 6 électeurs qui à leur tour éliraient les membres de l'administration du département le lundi 14 juin à Bourges.

Tous les billets et listes des différents scrutins ont été à chaque fois mis à part et soigneusement brûlés par les scrutateurs.

Voici comment cette séance s'est déroulée d'après le rapport du maire. Comme il n'y avait pas encore de maison commune, ces élections se passaient dans l'église.

"Nous Pierre-Louis Baudry, maire de la communauté et ville de Charost, étant au bureau placé entre les balustrades qui séparent la nef de l'église d'avec le chœur, le secrétaire a fait l'appel ; nous avons été surpris de voir que monsieur C. F. Prévost, procureur de la justice, se soit présenté pour être admis comme citoyen actif. Nous avons fait observer au sieur Prévost qu'il ne devait être admis à aucun emploi ni charge de la commune et en conséquence qu'il eût à se retirer, ce qu'il n'a voulu faire, et craignant qu'en le faisant retirer de force, cela n'occasionne une émeute qui aurait troublé l'ordre des nominations, nous l'avons laissé présent en l'assistance, lequel n'a cessé d'aller de particulier à particulier de toutes les paroisses pour surprendre leurs suffrages. Pourquoi nous avons derechef représenté audit sieur Prévost que, dans le moment, il ne s'agissait que de la qualité de citoyen actif pour être admis dans l'assemblée et que la municipalité ne pouvait l'admettre.

"Pendant toute la séance de l'avant-dîner, le sieur Prévost n'a cessé de cabaler de même que le sieur Martinat, curé de Civray, pendant que nous étions occupés à veiller aux nominations du président, du secrétaire et des scrutateurs. Quand chacun fut à sa place prévue, tous les scrutins furent rapportés et mis dans un chapeau. La pluralité absolue n'ayant été acquise pour personne, attendu qu'il était une heure après midi, chacun a voulu se retirer pour dîner. Nous avons remis la séance à 2 heures après midi. Nous avons prié le sieur Prévost de ne pas se représenter à cette séance.

"M. Hidier, maire de Poisieux, le maire de Plou et le procureur de la commune de Poisieux ont déclaré que le sieur Martinat, curé de Civray, les sieurs Vallée, gagistes du marquis de Folleville, le sieur Nicolas, de Civray, le sieur Robert, beau-frère du sieur Martinat, et autres écrivains, s'étaient retirés dans la nef de

l'église, que là ils faisaient faire des bulletins en faveur du sieur Martinat par les personnes qui ne savaient pas écrire, et cela contre les dispositions de l'Assemblée nationale où il est dit que ceux qui ne savent pas écrire ne pourront faire faire leurs bulletins que par les trois scrutateurs.

"Sitôt la séance levée, le sieur Martinat s'est retiré pour aller dîner et n'a pu se justifier des inculpations contre lui faites. Tous les assistants présents ont déclaré que s'il se représentait à la seconde séance, ils le mettraient hors de l'assemblée.

"À la séance de l'après-midi, Prévost a déclaré qu'il avait besoin chez lui. Le sieur Martinat était présent. Tous ont crié: "Il faut qu'il sorte !" et quelqu'un l'ayant pris par le bras pour le mettre dehors, nous nous sommes, avec le procureur de la commune, approchés de lui. Aux cris redoublés "Qu'il sorte !", nous avons fait appeler la garde et, craignant que quelqu'un ne se porte à des extrémités dangereuses, nous l'avons fait conduire sous la sauvegarde d'un détachement de la milice nationale. Les sieurs Prévost et Vallée s'étant aussi retirés, après quoi tout est demeuré tranquille et les opérations ci-dessus se sont faites dans la meilleure forme."

Pour Charost, Demay, Robert et Duchault sont proclamés électeurs.

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

"Le 24 juin 1790 se sont retrouvés à la tête de leurs troupes messieurs les officiers de la garde nationale en la grande allée d'ormes du château de cette ville, en vue de procéder à la nomination de six hommes par cent.

"La commune de Charost étant composée de 200 citoyens actifs, en conséquence, il faut nommer 12 hommes qui seront chargés de se rendre à Paris à la Fédération générale qui aura lieu le 14 juillet prochain.

Sont choisis: François Soing, major ; Hyacinthe Gorgeon, capitaine ; Michel Gouault, sous-lieutenant ; Jean de Dieu fils, Claude Pelletier, Claude Pénin, Joseph Souadet, Antoine Guitton, caporaux ; Jean Périchost, sergent ; Jean Marchand, Jacques Gouau, Hyacinthe Nivet, soldats."

Pour la majorité de ces hommes sinon pour tous, c'était sans doute la première fois qu'ils se rendaient dans la capitale!

Juste avant cette fête, le sieur de Fadats demande à être demis de son titre de lieutenant-colonel à cause de son âge et de ses infirmités.

LA VIE À CHAROST EN 1791

Le dimanche 14 novembre 1790, selon la même procédure que pour la désignation du premier maire Claude-François de Fadats est élu maire.

Voici une chronique de la vie de tous les jours. À la fin de 1790, il est question de la "maison commune" sans précision d'emplacement.

Pierre-Louis Baudry prête serment comme juge de paix du canton :

"Le 30 janvier 1791, à l'issue de la messe paroissiale en présence du maire, des officiers municipaux du conseil général de la commune et d'une grande affluence de peuple, le sieur Compaign, après avoir signifié quatre jours à l'avance son intention de prêter le serment civique, le fait dans les termes prescrits par le décret du 26 novembre 1790."

En mai 1791 :

"plainte est portée contre le sieur Trumeau, procureur, qui a toujours été prévenu par billet des délibérations où sa présence était nécessaire ; il a toujours trouvé de spécieux prétextes: qu'il partait dès 6 heures du matin et ne rentrait qu'à 6 heures du soir, mais que malgré cela on pouvait délibérer et qu'il signerait les actes comme présent. Il est arrivé fort souvent que pendant ce temps il était chez lui à boire ou à se promener dans la rue. Le maire demande sa destitution."

En mai également, le maire fait la demande d'établissement de quelques cavaliers de la gendarmerie nationale pour le bon maintien de l'ordre et la tranquillité générale de tous les citoyens.

Le 14 juillet 1791, le voyage des hommes de troupe de Charost pour la fête nationale sera moins long que l'année précédente ainsi qu'en témoigne un certificat du maire de Bourges : "Le détachement de Charost composé de 15 hommes commandés par M. Soing est arrivé dans cette ville le 13 du courant, a donné des preuves du plus grand patriotisme, s'est comporté avec le plus grand ordre et la meilleure discipline, en foi de quoi nous avons signé le présent certificat et apposé le sceau de la municipalité le 15 juillet 1791."

Le 20 novembre tous les citoyens actifs réunis en la chambre commune établissent la constitution foncière.

En décembre Pierre-Amable Chastain est greffier à la municipalité.

Il y a aussi une réunion cantonale dans l'église paroissiale pour la nomination d'un nouveau juge de paix, à la suite du décès de Pierre-Louis Baudry. Michel Duchallais sera juge de paix du canton.

Des décrets sont pris pour obtenir que les propriétaires de maisons à cheminées nettoient celles-ci pour éviter les incendies. Défense est faite aux particuliers de tirer dans les rues pour tuer des oiseaux.

Ainsi se termine l'année 1791, avec la nomination en décembre du maire Claude-François Prévost de Touzelles.

LA VIE À CHAROST EN 1792 : ARBRE DE LA LIBERTÉ ET SOCIÉTÉ DE LECTURE

1792 voit la première formation, en avril, de la Compagnie de la garde nationale du canton. Charost aura 3 compagnies, soit 96 hommes.

En juin sera planté un "arbre de la liberté", un chêne, qui portera un bonnet de la liberté un drapeau et cette inscription "vivre libre ou mourir". L'arbre sera planté sur la place au centre de la ville entre les maisons des sieurs de Fadats et Jean Marc, citoyens de cette ville. La garde nationale maintiendra le bon ordre au cours de cette cérémonie.

Pendant ce temps, aux frontières, la situation s'aggrave. La loi du 8 juillet 1792 fixe les mesures à prendre quand la patrie est en danger. La municipalité doit recevoir les déclarations que les citoyens sont tenus de faire du nombre et de la nature des armes dont ils sont dépositaires et qu'ils sont prêts à donner pour la défense de la patrie.

Ainsi, de toutes les maisons de la ville, on réunit une vingtaine de sabres, 1 épée, 15 pistolets, 44 fusils, 3 baïonnettes, 1 couteau de chasse, 2 livres de plomb, 12 livres de poudre "pour confier à ceux qui seront les premiers à défendre la patrie".

En septembre il faut procéder au choix des volontaires nationaux. Quinze volontaires doivent être choisis dans le canton, dont trois de Charost. S'étant présentés, ils ont dit qu'ils acceptaient le choix qu'on avait fait d'eux pour servir la patrie.

Pendant ce temps, la vie continue. Le marché pour l'exposition et la vente des denrées qui se tenait le vendredi de chaque semaine aura lieu dorénavant le jeudi.

Il est demandé aux propriétaires de battre leur blé pour approvisionner Bourges, Charost et les volontaires de passage "qui volent à la frontière pour la défense commune".

Une lettre du citoyen Roland, ministre de l'Intérieur, demande en attendant l'organisation définitive de l'Instruction publique d'établir et de former des établissements dans le sein des municipalités. Il est créé à Charost une société populaire d'éducation, société de lecture "propre à inspirer les heureux effets de notre Révolution", Les séances seront publiques. Elles se tiendront régulièrement trois fois par semaine : le vendredi et le dimanche à 3 heures de l'après-midi et le mardi à 8 heures du matin. Les citoyens qui ont le plus contribué à former la société populaire sont Prévost, de Fadats, Gouault Duchallais, Duchault, Demay, Soing, Gorgeon, Fabre, Compaing, Jean Périchost.

Une loi de septembre 1792 demande aux maires de faire l'inventaire de tous les objets d'or et d'argent qui se trouvent dans les églises. Des commissaires sont nommés pour faire l'inventaire ; ce sont C.F. Prévost, Claude Auroc, Michel Gouault qui ont accepté et se rendent à l'église. Les objets et tout ce qui concerne les propriétés et les revenus de la fabrique sont remis à la municipalité.

L'année 1792 se termine comme la précédente par la nomination d'un nouveau maire, Antoine Duchault, greffier de justice. Mais il est aussi commandant en second des bataillons de la garde nationale du canton, deux fonctions incompatibles. Il opte pour le commandement si bien que dès le début de 1793 Charost a un nouveau maire : Antoine Gouault, aubergiste.

L'ANNÉE 1793 – MÉFIANCE...

Voici maintenant que débute l'année 1793. Il ne restait au roi Louis XVI que peu de temps à vivre. Après sa fuite manquée de 1791, il fut déchu de son titre de roi en 1792 et enfermé à la prison du Temple avec la reine Marie-Antoinette et leurs deux enfants. Son exécution eut lieu à Paris le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.

Une certaine méfiance s'installe dans la population vis à vis des membres du clergé ou de la noblesse, si bien qu'on exige d'eux des certificats de résidence. C'est le cas pour le citoyen de Fadats et le prieur Compaing, ce qui donne lieu à une "carte d'identité" de ces deux personnes dont voici le texte :

"Compaing, âgé de 70 ans 5 mois, taille 5 pieds 2 pouces, visage un peu long, menton rond, nez allongé, les yeux gris, le front rond et bien fait, portant

perruque, la barbe et sourcils gris, vivant actuellement à Charost dans le presbytère dans lequel il a résidé depuis au moins vingt ans. "

"De Fadats, âgé de 56 ans 3 mois, militaire, taille 5 pieds 7 pouces, cheveux et sourcils châtain, le front élevé, les yeux petits, le nez long et relevé, la bouche moyenne, le menton fourchu, la barbe grise et le visage rond, demeure actuellement dans sa maison à Charost sans interruption depuis le 1^{er} juin 1792 jusqu'à ce jour."

Jacques de Fadats frère du précédent avait choisi l'émigration, ainsi que la marquise de Castelnau, ce qui donna lieu à l'épisode suivant relaté dans les registres municipaux :

Vendredi 22 mars 1793 (an II) "le citoyen maire fait savoir qu'à sa connaissance et à celle de plusieurs personnes de cette commune, le mardi 19 présent, environ 5 heures après midi, il avait été déposé chez le citoyen Pierre Prévost, notaire public en cette ville, 3 grandes malles et une caisse venant de la maison de Castelnau où résidait la ci-devant citoyenne Catherine-Charlotte-Sophie de Bussy, épouse du ci-devant marquis de Folleville, inscrit au tableau des émigrés du département du Cher, que selon toutes les apparences ces malles et caisses devaient être soustraites au séquestre."

La municipalité décide de dresser procès-verbal. Ces malles seront ouvertes: on y trouve des chemises, des serviettes, des bas et autres effets de même nature, des objets à usage de ladite citoyenne, des écheveaux de laine de différentes couleurs, des petites boîtes ... Rien de suspect ; on range et on referme!

Les biens du citoyen Jacques de Fadats, émigré, sont estimés 18 950 livres (biens indivis avec ceux de son frère Claude-François auquel on laisse 9475 livres).

L'ARMÉE A TOUJOURS BESOIN DE SOLDATS

En mai 1793, on procède à la levée d'un soldat "volontaire"(!) pour participer au contingent du Berry. Tous les garçons et hommes veufs sans enfants se sont rassemblés en la maison commune. Le maire procède au tirage. Le sort s'est trouvé "en faveur" (!!) du citoyen Pierre Dumas, âgé de 19 ans.

Il y a aussi en octobre une levée extraordinaire de chevaux pour le service de la cavalerie de la République. La commune doit fournir 6 chevaux, les plus propres au service et les équipages tel que fers, brides selles manteaux, bottes, sabres. Mais les propriétaires disent que leurs chevaux n'ont pas la taille requise, ou qu'on sous-estime leur prix. Enfin, il faut bien s'incliner!

LES DÉMÊLÉS AVEC L'ÉGLISE

À cause des besoins en métaux de la République pour la défense de la patrie, il ne sera laissé qu'une seule cloche dans le clocher de chaque paroisse. Le citoyen commissaire veille à la descente des cloches de la commune qui sont conduites à Bourges.

De même, une délégation de la société populaire de cette commune pense qu'il serait urgent de faire hommage à la patrie de toute l'argenterie qui se trouve en l'église de cette commune. La délégation se rend chez le citoyen curé afin de récupérer les vases et autre argenterie servant au culte catholique. Le curé a ouvert les réserves où se trouvaient les objets ci-dessous désignés :

" ... une lampe avec chaîne et son chapeau en argent, une croix en argent et la garniture du bâton en feuille d'argent, un encensoir avec chaînes doublé de cuivre en dedans avec navette et une petite cuiller en argent, 2 burettes, 1 bassin, 1 plat en argent, un ciboire en argent en partie doré, un soleil en argent, un petit chopinon servant aux fonts baptismaux et une petite boîte pour mettre les huiles tout en argent un gobelet de calice sans patte en argent, un calice entier en argent, un Christ et 6 chandeliers en cuivre". Rien n'était négligé ainsi qu'en témoigne la fin du rapport : "les vêtements sacerdotaux et autres effets n'avaient point de franges ni de galons qui pouvaient améliorer le don que nous faisons aujourd'hui à la patrie."

Au cours du mois de pluviôse an II (voir plus loin le calendrier républicain), le sieur Compaing annonce que, vu son grand âge et les infirmités qui l'accompagnent, il a l'intention de se démettre de sa cure. Il part en effet à Issoudun au cours du mois suivant.

Le presbytère et le jardin qui en dépend sont restés vacants, à la disposition de la commune. La société populaire s'est aussitôt installée dans un local du presbytère pour y tenir ses séances. Elle obtient l'agrément de la municipalité mais le jardin reste inculte ; aussi va-t-il être vendu au plus offrant.

Après quoi, les citoyens ayant renoncé au culte catholique pour adopter celui de la Raison. Il a été fait un inventaire de tous les linges et ornements servant au ci-devant culte et déposés dans un bas de buffet de la "ci-devant sacristie". Étant donné l'humidité qui y règne, la commune pense qu'il est de son intérêt de vendre les objets au plus offrant. Le produit de la vente, 1800 livres 5 sols, va aux dépenses extraordinaires de la commune.

L'église sera désormais le temple de la Raison, plus tard dédié à l'Être suprême mais elle a retrouvé bientôt un nouvel usage.

LE SALPÊTRE

Le 14 floréal an II, "réquisition du citoyen Baudoin agent révolutionnaire pour les salpêtres", a l'effet de nommer un citoyen patriote et intelligent pour apprendre à déguster la terre recevoir les instructions dudit agent et conduire l'atelier de salpêtre dans la commune. Les terres à salpêtre devront être prises dans les caves, celliers et granges et les trous comblés aux frais de la commune. Jean de Dieu est nommé à raison de 3 livres par jour durant l'existence dudit atelier."

Le salpêtre désignait à l'époque une poudre de guerre, fabriquée avec du salpêtre, du soufre et du charbon de bois.

Le 28 floréal arrive un entrepreneur de Bourges pour construire dans l'église fourneau de chaudière de la salpêtrière et l'escalier. On réquisitionne un cheval et une voiture pour le transport de la terre. Mais au bout de quelques mois, les dépenses de l'atelier de salpêtre sont telles que la commune veut arrêter la fabrication.

SE NOURRIR, S'INSTRUIRE

Il n'en fallait pas moins continuer à s'occuper de la vie quotidienne. Chaque commune de la République a la faculté d'établir foires et marchés. Il existe déjà un marché hebdomadaire et une foire dite "des Morts" qui se tient depuis longtemps et continuera d'avoir lieu le 2 novembre. Trois nouvelles foires sont créées pour la vente des denrées ; elles se tiendront le 5 février, le 18 juin et le 17 septembre de chaque année.

Au cours du mois de floréal an II une grêle affreuse a causé la perte de toutes les ressources agricoles de la commune ; seigle, froment, marsèche, vigne, fruits et légumes.

La municipalité ne peut plus fournir de blé aux citoyens qui en demandent pour leur subsistance ; elle nomme des commissaires pour procéder au recensement général des grains et farines que chacun peut avoir en sa possession ; ce qui ne va pas sans incidents : certains font de fausses déclarations, d'autres cachent du grain chez eux pour "survivre à leur frères". Les quantités cachées seront sur-le-champ enlevées à leurs possesseurs. Le citoyen commandant la garde nationale fournira quatre fusiliers et un caporal pour escorter la municipalité dans l'enlèvement des grains dont le prix sera payé aux propriétaires.

Les réquisitions continuent : le huitième des cochons de la commune, le foin et les voitures pour l'armée.

Un instituteur, François Bernadat, ouvre à Charost une école pour l'instruction publique de la jeunesse. Elle fonctionnera de 8 à 12 heures et de 2 à 5 heures, et les après-midi d'hiver de 1 à 4 heures.

Le 28 pluviôse an II, Antoine Duchault est nommé maire (il avait déjà été nommé et avait démissionné), en remplacement d'Antoine Gouault.

LES FÊTES

Mais toutes ces difficultés n'enlèvent pas le goût de la fête.

L'arbre de la liberté planté l'année précédente a dépéri. Au cours de la 3e décade de ventôse an II, on va faire une autre plantation. Avec la permission du citoyen Fouquet, fondé de pouvoir du citoyen Béthune, un chêne sera pris dans la coupe de Milandre ; une voiture et deux chevaux sont réquisitionnés pour l'amener jusque sur la place du marché où il sera planté.

La société populaire et le conseil de la commune sont invités. La garde nationale marche tambour battant, en portant un drapeau tricolore surmonté du bonnet de la liberté. Pendant la plantation, les assistants chantent des chants patriotiques. Les cris de "Vive la République" se font entendre de toutes parts, puis chacun se retire en bon ordre.

Le 20 prairial an II se déroule à Charost comme partout en France, la fête nationale en l'honneur de l'Être suprême.

À 10 heures du matin la garde nationale s'assemble sur la place d'armes, en présence du conseil et de la société populaire ; au son du tambour les citoyennes sont averties d'avoir à se vêtir d'habits blancs et de porter chacune un bouquet de roses pour assister à la fête ou d'avoir une corbeille remplie de fleurs. Toute la population est invitée.

Au son des tambours le cortège s'est mis en marche. Les citoyennes vêtues de blanc ont entonné l'hymne des Marseillais. Arrivé au temple de l'Être suprême le maire a fait un discours puis, après un chant dédié à l'Être suprême, le cortège s'est dispersé.

PÉTITION EN FAVEUR DU DUC DE BÉTHUNE-CHAROST

Pendant la même période le maire proclame l'obligation de faire le dépôt des actes entachés de féodalité et de détruire les titres.

Ceux du duc de Charost sont brûlés sur la place de l'Égalité aux acclamations d'un nombre considérable de citoyens qui de toutes parts crient "Vive la République", encadrés par la garde nationale.

Ce qui n'empêcha pas la municipalité de faire une pétition en faveur du citoyen Béthune-Charost détenu dans une maison d'arrêt de Paris pour rendre hommage à son patriotisme à son dévouement, à son humanisme, etc. Voici le texte de la pétition datée du 18 août 1794 :

"Aujourd'hui primidi de la première décade de fructidor an II de la République une et indivisible, en l'assemblée du conseil général de la commune de Charost, chef-lieu de canton, où étaient les citoyens André Duchault maire, Antoine Guitton, Pierre de Dieu, Jean Pinoteau, Laurent Forest, Jean Longuet, officiers municipaux ; François Soing, Michel Duchallais, Jacques Besse, Pierre Ferragu, Jean Marc, Claude Pigeat, Jean Vrinat, Jean Étave, François Pigeat, Charles Sauvaget, Paul Gerteaulet, François Lorvelin, notables réunis en la maison commune, lieu ordinaire de ses séances :

"Ayant appris que le citoyen Béthune-Charost était détenu dans une des maisons d'arrêt de la commune de Paris, considérant qu'il n'a cessé de donner des preuves du plus pur patriotisme, que bien avant la Révolution il s'est montré l'ami et le protecteur de l'humanité, qu'il jouit d'ailleurs du titre de bon citoyen, qu'il n'y a que la faction de Robespierre qui a pu le faire incarcérer; considérant qu'il est de toute justice de le faire jouir de sa liberté, le conseil arrête que, par le présent, il réclame ledit Béthune-Charost et demande qu'il soit mis en liberté ;

"Arrête en outre qu'à cet effet copie du présent sera adressée au Comité de Salut public qui est invité à faire jouir ledit citoyen Béthune des mesures bienfaisantes qu'il a prises en faveur des détenus."



DE LA SALPÊTRIÈRE AU RÉTABLISSEMENT DU CULTE (1795)

Le 15 frimaire, à 8 heures du matin, les ouvriers de la salpêtrière sonnent la cloche de l'église. Le maire s'y rend et les ouvriers déclarent que c'est à l'instigation de Joachim Vallée "garde du tyran Capet" ; que la cloche leur appartient et que la municipalité n'a pas le droit de les empêcher de sonner.

À six heures du soir la sonnerie recommence et il y a des troubles dans la commune à cause du blé. Le conseil demande alors une avance de 15 000 livres au district afin de pouvoir acheter du blé.

La majeure partie des habitants de la commune se présentent devant le conseil le 19 floréal an III pour demander l'autorisation d'exercer le culte catholique librement. Ils désirent un prêtre et que l'église soit estimée et rendue sans délai car ils veulent exercer le culte dans lequel ils ont été élevés ; en conséquence, il faut au plus tôt se procurer un ministre du culte digne de remplir ces fonctions. Le citoyen Ollivier, contacté, demande une huitaine avant de répondre.

La commune a renoncé à l'exploitation du salpêtre. Il faut alors trouver des ressources pour remettre l'église en état ; on afferme alors les bancs de l'église au plus offrant et un bedeau, François Moreau, est nommé à 40 livres par an.

DIRECTOIRE ET FIN DE LA RÉVOLUTION

Le 15 brumaire, 4^e année de la République une et indivisible Charost devient chef-lieu de canton. Le citoyen Joachim Vallée, cultivateur, est comparu à l'assemblée du canton de Charost ; il a montré une lettre du Département par laquelle il est nommé commissaire du Directoire exécutif provisoire. Le maire lui a donné acte de son installation.

Le régime politique appelé Directoire succéda à la Convention le 5 brumaire an IV (28 octobre 1795) date qui marqua la fin de la période dite révolutionnaire.

La Révolution supprima les provinces et les anciennes institutions. Charost séparé du Bas-Berry, fit partie du département du Cher. Le canton fit partie du district de Bourges jusqu'à l'an VIII qui créa les arrondissements et cantons à la place des districts.

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN

L'auteur en est Fabre d'Églantine (qui écrivit aussi la romance populaire *Il pleut, il pleut, bergère...*).

Ce calendrier a été établi d'après un décret du début de 1793. Il comprend 12 mois de 30 jours plus 5 jours complémentaires à la fin de chaque année et un jour de plus (jour de la Révolution) tous les 4 ans, correspondant aux années bissextiles.

L'année commence le 22 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République.

Voici les mois de l'automne:

 vendémiaire (22 sept.-22 oct.) brumaire, frimaire;

pour l'hiver :

 nivôse, pluviôse, ventôse

pour le printemps :

 germinal, floréal, prairial

pour l'été :

 messidor, thermidor, fructidor.

Chaque mois comprend 3 décades dont voici le nom des jours :

 primidi

 duodi

 tridi

 quartidi

 quintidi

 sextidi

 septidi

 octidi

 nonidi

 décadi.

Les jours supplémentaires étaient appelés "sans-culottide" L'an I va du 22 septembre 1792 au 21 septembre 1793. Ce calendrier fut officiellement en usage jusqu'en 1806 (an XIV).